

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le cinq novembre, le conseil municipal de la commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-neuf octobre deux mille douze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, C. COUDURIER, A. COLLOMB, J. FREMEAUX,
M. MARCAULT
MM. J. BOEX, J. BROUARD, C. MOENNE, P. ROUSSEAU,
A. VELLUZ

Absents excusés : MME M. VIGNE donne procuration à J. FREMEAUX
M. M. MOLINA donne procuration à P. ROUSSEAU
M. N. TARDIF donne procuration à A. VELLUZ

Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUEL

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 08 octobre 2012*
- *Urbanisme*
- *Délibération n°1 :*
Indemnité de conseil allouée au percepteur pour l'année 2012
- *Délibération n°2 :*
Logement situé dans le bâtiment de l'école – Rachat de la cuisine équipée de Madame GUITTET Marie-Noëlle
- *Délibération n°3 :*
Demande de subvention exceptionnelle par l'association sportive du lycée Guillaume Fichet de Bonneville pour un raid sportif
- *Délibération n°4 :*
Recrutement d'un vacataire pour les activités jeunesse proposées par le Service Enfance Jeunesse
- *Rapports établis par chaque commission concernant les travaux en cours*
- *Questions diverses*

S E A N C E

§ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2012

Aucune remarque n'a été faite.

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal du 08 octobre 2012.

URBANISME

La commission du 04 Octobre 2012

❖ Déclarations préalables : le conseil municipal a donné un avis favorable.

Monsieur MANSEY Serge
110, Route des Lacs
Superficie terrain : 1 176 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Renouvellement de la toiture de
l'habitation**

Monsieur RAULAIS Ronan
205, Route des Crêts de Fessy
Superficie terrain : 775 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Fermeture et agrandissement d'un
appenti existant**

Monsieur BOURG Alain
287, Route de Montagny
Superficie terrain : 2 138 m²
Zone NB : zone naturelle ordinaire, viabilités insuffisantes

**Modification des façades
Aménagement de l'intérieur**

Monsieur ADAM Youri
34, Lotissement Les Vergers
Superficie terrain : 1 326 m²
Zone 1NAc : zone d'urbanisation future à règlement alternatif

Abri de jardin

La commission du 18 Octobre 2012

❖ Déclaration préalable : le conseil municipal a donné un avis favorable.

Monsieur DAGUIN Nicolas
07, Lotissement Le Pré de Berny
Superficie terrain : 1 377 m²
Zone NAc : zone d'urbanisation future à règlement alternatif

**Création d'un escalier extérieur et
d'une clôture**

Monsieur PHILIPPE Christophe
17, Chemin des Champenois
Superficie terrain : 654 m²
Zonages : - UC : habitat résidentiel
- NC : zone agricole

**Division parcellaire pour création
d'une parcelle à bâtir**

Monsieur BERTRAND Pierre-Yves
239, Route de Creulet
Superficie terrain : 1 200 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Piscine enterrée

Monsieur FIOCCA Alain
393, Route des Iles
Superficie terrain : 1 013 m²
Zonages : - NC : zone agricole

Piscine enterrée

- ND : zone de protection des sites, paysages et espaces boisés

Sur la demande de Madame Colette BOEX, un courrier va être envoyé à Monsieur Alain FIOCCA pour savoir où sera évacuée l'eau de sa piscine. Cette demande répond à un intérêt de préservation du Nant de Sion.

Monsieur COUTURIER Stéphane
40, Lotissement Les Vergers
Superficie terrain : 2 403 m²
Zonages : - UC : habitat résidentiel

Piscine enterrée

- ND : zone de protection des sites, paysages et espaces boisés

❖ Permis de construire : le conseil municipal a donné un avis favorable.

Monsieur HURIEZ Nicolas
2070, Route de Bonneville
Superficie terrain : 11 086m²
Superficie créée : 118,97 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Habitation

<p style="text-align: center;">INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU PERCEPTEUR POUR L'ANNÉE 2012</p>
--

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un arrêté interministériel, en date du 16 décembre 1983, fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux.

*Le conseil, après délibération,
à la majorité par 12 voix pour et 1 voix contre (Jean-Joseph BROUARD),*

Considérant les services rendus par Monsieur le Receveur Municipal, en sa qualité de conseiller financier de la Commune,

DECIDE de lui allouer l'indemnité de conseil indiquée ci-après, calculée par application du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté précité et au taux maximum, pour l'année 2012, soit QUATRE CENT CINQUANTE-SIX EUROS ET NEUF CENTIMES (456,09 €net).

**LOGEMENT SITUÉ DANS LE BÂTIMENT DE L'ÉCOLE –
RACHAT DE LA CUISINE ÉQUIPÉE DE MADAME GUITTET MARIE-NOËLLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que Madame GUITTET Marie-Noëlle a quitté le logement situé dans le bâtiment de l'école (25, Route de Bonneville) le 31 juillet 2012.

Madame GUITTET a souhaité laisser dans l'appartement la cuisine équipée. Elle avait acheté cette cuisine d'occasion au prix de 1 500,- €(mille cinq cent euros) en décembre 2008.

Monsieur le Maire propose de racheter cette cuisine pour un montant de 1 000.- €(mille euros).

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

AUTORISE le rachat par la commune de la cuisine équipée, située dans le logement du bâtiment de l'école, appartenant à Madame GUITTET Marie-Noëlle, pour un montant de 1 000.- €(MILLE EUROS).

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE GUILLAUME FICHET DE BONNEVILLE
POUR UN RAID SPORTIF**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la demande de subvention faite par l'association sportive du lycée Guillaume Fichet de Bonneville qui a pour but de financer un projet de raid sportif et pédagogique au Maroc du 03 au 10 Novembre 2012 pour deux élèves domiciliés à Arenthon.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil municipal avait décidé d'octroyer une aide financière aux établissements scolaires, dans l'hypothèse où il s'agirait d'un voyage culturel, pédagogique ou linguistique de trois jours minimum.

Les membres du conseil fixent l'aide financière octroyée aux établissements scolaires pour les voyages culturels et linguistiques des élèves de notre commune à dix euros (10.- €) par enfant et par jour.

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

DONNE son accord pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle demandée par l'association sportive du lycée Guillaume Fichet pour un montant de CENT QUARANTE EUROS (140.- €) (dix euros multiplié par sept jours multiplié par deux enfants).

**RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LES ACTIVITÉS JEUNESSE PROPOSÉES
PAR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en cas de besoin du Service Enfance Jeunesse de la commune, il est parfois nécessaire d'avoir recours ponctuellement à une personne supplémentaire, lors d'un surcroît de travail.

Considérant que les activités jeunesse constituent un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il est difficile de quantifier à l'avance. Cette personne sera rémunérée après service fait, sur la base d'un forfait.

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- **AUTORISE** la création d'un emploi de vacataire au sein de la commune d'Arenthon et charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement,
- **SPÉCIFIE** que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin sur demande expresse de Monsieur le Maire,
- **PRÉCISE** que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 9,586 euros brut par heure.

**RAPPORTS ETABLIS PAR CHAQUE COMMISSION
CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS**

§ COMMISSION URBANISME & AMÉNAGEMENT DU VILLAGE (P.L.U.)

- L'enquête publique s'est terminée le 08 octobre. Le conseil municipal est en attente du rapport du commissaire enquêteur.
- Une réunion a eu lieu le 19 octobre avec l'urbaniste Monsieur Espargilière durant laquelle toutes les remarques des personnes publiques associées ont été reprises.
- Le jeudi 08 novembre à 16h30, une réunion est fixée entre le commissaire enquêteur, Madame FAVRE-FELIX et la Commission PLU.
- Le lundi 19 novembre à 17h00, une réunion est fixée entre l'urbaniste Monsieur Jérôme ESPAGILIERE et la Commission PLU.

§ COMMISSION FOSSÉS VOIRIE SÉCURITÉ

- **FOSSÉS**
Un devis a été demandé à la Communauté de Communes du Pays Rochois pour effectuer le curage des fossés situés Route de Berny.
- **VOIRIE – SÉCURITÉ**
Le projet d'aménagement de l'accès au cimetière est en cours de réalisation.

§ COMMISSION ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

➤ ECOLE

- Le conseil d'école a eu lieu le 25 octobre dernier. Deux nouvelles institutrices sont arrivées et l'école compte désormais 96 élèves pour 78 familles.
- Cette année encore, Dan et l'école de musique de La Roche-sur-Foron interviendront dans les classes.
- L'équipe enseignante est en train d'établir un plan particulier de mise en sécurité au sein de l'école. Cela va nécessiter quelques frais, tels que l'achat de bouteilles d'eau pour chaque enfant scolarisé et des lampes de poche.
- Madame LATOURNERIE, institutrice dans la classe des CM2 est en train de mettre en place un projet de stage de voile. La commune doit se renseigner afin de savoir s'il serait possible d'obtenir une subvention du Conseil général de la Haute-Savoie.
- Le directeur de l'école a demandé s'il serait possible que la commune achète un téléviseur. Les élus sont d'accord pour l'achat d'un téléviseur. Des devis ont été demandés.
- L'opération « Un fruit pour la récré », qui consiste à offrir un fruit par enfant une fois par semaine, est reconduite pour l'année 2012-2013.

➤ PÉRISCOLAIRE

Mme GUITTET a effectué une demande de mise en disponibilité à partir du 1^{er} janvier 2013. La commune a donné un avis favorable à cette demande ; le dossier va passer devant la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Savoie qui doit donner son approbation.

§ COMMISSION JEUNESSE ET SPORT

- Monsieur le Maire a informé les élus que le Service jeunesse aurait besoin d'un véhicule pour circuler les enfants durant les activités jeunesse. Les élus sont d'accord pour que la commune acquière un mini-bus, cela permettra d'accueillir plus d'enfants lors de ces activités.

§ COMMISSION SOCIAL

- Projet microcrèche : l'architecte Monsieur CAPELLARI va bientôt présenter son projet d'aménagement pour l'ensemble du bâtiment.
- La collecte alimentaire organisée par la Croix Rouge a été un peu moins importante cette année. Afin de responsabiliser les bénéficiaires, les paniers alimentaires seront désormais payants (en fonction du niveau de besoin des familles).
- La Croix Rouge de La Roche-sur-Foron effectue des demandes de subvention auprès des collectivités dans le but de clôturer leur propriété. Cela permettrait de rapatrier sur La Roche-sur-Foron les moyens d'urgence (tentes, citernes, etc.) actuellement entreposés à Annecy.

§ COMMISSION ANIMATION – COMMUNICATION

- Une réunion a lieu le jeudi 08 Novembre à 20h00 à la Maison des Associations pour préparer le calendrier des manifestations 2013.

- Une réunion est fixée le jeudi 15 novembre à 20h00 en Mairie pour travailler sur l'élaboration du prochain bulletin municipal.

§ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS**

- Une réunion a eu lieu pour évoquer la création de la prochaine ZAC (zone d'activités commerciales) qui sera implantée au sud de la RD 1203. La question se pose de l'emplacement et de la pertinence géographique de l'entrée et de la sortie de cette zone commerciale.

<i>QUESTIONS DIVERSES</i>

- Les élus ont renouvelé leur demande selon laquelle les associations utilisant la salle de la Maison des Associations devront transmettre à la mairie un rapport d'activité en fin d'année. Par ailleurs, ils souhaitent qu'une convention soit mise en place avec ces associations, avec pour objet de préciser l'obligation de contracter une assurance, la possibilité de résilier le contrat ou encore la durée de location.
- Affaire concernant Monsieur Serge CLERC
En 2004, Monsieur CLERC a effectué une demande de certificat d'urbanisme sur une parcelle constructible. Le service voirie du Conseil Général n'a pas donné l'autorisation de sortie sur la Route départementale 19. De ce fait, le service instructeur de l'urbanisme a autorisé Monsieur CLERC à réaliser son accès depuis l'arrière sur sa propriété, le long du Brachouet.
Mais en 2009, la police de l'eau informa Monsieur CLERC que son chemin se trouvait dans une zone rouge du Plan de prévention des risques naturels (PPRN), c'est-à-dire que tout aménagement est interdit. Un procès verbal a été établi et Monsieur CLERC fut convoqué au Tribunal pour une médiation pénale qui eut lieu en juillet 2012.
Suite à cette médiation, Monsieur CLERC est tenu d'enlever tous les gravats déposés le long du Brachouet et de remettre le terrain tel qu'il était auparavant.
- Suite au courrier des riverains du lieu-dit Publet dénonçant la vitesse excessive et le non respect de la signalisation des usagers de la voirie, la commune est en train de se renseigner pour mettre en place des ralentisseurs.
- Affaire concernant Monsieur Roland PIOUTAZ – Salle de danse
Suite à la convocation au Tribunal pour une médiation pénale, Monsieur PIOUTAZ doit réaliser un permis de construire modificatif, afin de mettre son bâtiment aux normes concernant l'accès aux personnes handicapées et d'obtenir l'autorisation de recevoir du public établie par les services de contrôle de sécurité.
Tous ces documents devront être fournis dans un délai de trois mois ; ainsi, l'activité de danse sera tolérée.

DATES À RETENIR

- Jeudi 08 Novembre à 16h30 en Mairie : Réunion Commission PLU avec le commissaire enquêteur
- Jeudi 08 Novembre à 20h00 à la Maison des Associations : Réunion avec les associations pour préparer le prochain bulletin municipal
- Vendredi 09 Novembre à 08h30 à la CCPR : Réunion pour le SCOT
- Samedi 10 Novembre : Congrès des Maires à Rumilly

- Dimanche 11 Novembre : Commémoration Guerre 1914-1918
 - 9h00 : Préparation
 - 11h00 : Cérémonie
- Jeudi 15 Novembre à 12h00 à la Maison des Associations : Repas des Anciens Combattants
- Jeudi 15 Novembre à 20h00 en Mairie : Commission Communication / Animation
- Lundi 19 Novembre à 17h00 en Mairie : Réunion Commission PLU avec Monsieur Espargilière
- Mardi 20 Novembre à 20h00 à Saint-Pierre-en-Faucigny : Conseil communautaire
- Lundi 26 Novembre à 17h30 en Mairie : Réunion Commission Finances – Débat d'orientation budgétaire
- Lundi 03 Décembre à 18h30 en Mairie : Réunion simulation Plan communal de sauvegarde
- Lundi 03 Décembre à 19h30 en Mairie : Conseil Municipal
- Mardi 18 Décembre à 17h30 : Marché de Noël organisé par le Service Jeunesse
- Jeudi 20 Décembre : Goûter des Anciens

➔ Tous les lundis à 16h30 : Réunion de chantier au cimetière.

Séance levée à 22h15.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain VELLUZ

Affiché le 04 / 12 / 2012.